



**COMMISSION
UNSA-RETRAITÉS
TERRITORIAUX**

Jean-Pierre LUSSOU – Lydie IMBERT – Gilles FOULER – Dominique STALIN –
Dominique VERMYNCK – Brigitte LERONDEL (à compter de Juin 2013)

LYON - 27 mars 2013

Chers amis,

En novembre dernier et évoquant devant vous, au nom de la commission « unsa-retraités-territoriaux » la situation financière et économique de la France j'avais abordé les sacrifices qui seront bientôt demandés aux retraités.

J'avais terminé cet exposé en indiquant qu'à nos yeux :

« Les retraités sont des français comme les autres, beaucoup d'entre eux vivent dans des conditions financières très difficiles. Il est bien sûr logique que les retraités comme les autres français participent au financement du redressement de la France, j'ai bien dit comme les autres, mais pas plus que les autres ! il est clair qu'il existe parmi les retraités, de hauts revenus. Eh bien, qu'on taxe ceux-là, mais qu'on ne s'en prenne pas à l'aveuglette, à l'ensemble des retraités ! »

Depuis cette déclaration 3 mois seulement se sont écoulés ; Il n'y a donc pas grand-chose de nouveau, si ce n'est qu'il est de plus en plus clair que les revenus des retraités sont dans le collimateur, et, face à une telle situation, le rôle d'un syndicat comme le nôtre ne doit pas être défini par des réactions simplistes et à l'emporte-pièce.

Il nous appartient d'avoir un comportement responsable qui ne puisse pas être traité de populiste certes, mais qui ne doit pas non plus donner l'impression d'abandonner nos adhérents (c'est-à-dire nos cotisants) sur l'hôtel de la fatalité face une situation économique détestable.

Au niveau des mesures d'actualité, on peut en citer deux qui prendront effet au 1er avril : une bonne et une moins bonne :

- la moins bonne, c'est bien sûr la taxe de 0,30 % qui s'appliquera aux retraités imposables sur le revenu, étant précisé qu'un couple de retraités est imposable dès que chacun de ses membres perçoit 950€/mois
- l'autre mesure, plus favorable puisque pour la revalorisation annuelle des pensions, le Gouvernement a finalement décidé de respecter la loi et de revaloriser les pensions au même niveau que l'inflation, soit 0,1% de rattrapage au titre de 2012 (1,9 – 1,8, soit 0,1) et 1,2 au titre de l'inflation prévisionnelle pour 2013, soit au total 1,30% desquels il faudra donc déduire

¹ Conseil fédéral – Lyon 27 mars 2013 – Les retraites et les retraités –

la taxe de 0,30% dont je viens de parler pour les personnes concernées. Cette revalorisation s'applique aux régimes de base : sécurité sociale, CNRA, mais aussi l'IRCANTEC.

Dans ce chapitre, il faut souligner que pour les retraites AGIRC et ARCCO, les partenaires sociaux ont décidé de ne pas suivre l'inflation.....(0,5% et 0,8%)

D'autres sacrifices sont aussi envisagés pour les retraités, que j'ai déjà évoqués devant vous en novembre, mais je ne pense pas utile de les rappeler aujourd'hui dans la mesure où ils ne sont encore que « dans les tuyaux » et que nous n'en connaissons ni les contours ni les conditions.

Ces menaces à l'encontre du pouvoir d'achat des retraités sont réelles, et je pense important que l'UNSA, en ces circonstances, reste à l'écoute de ses mandants. J'ai déjà eu l'occasion de dire, lors d'une récente réunion du bureau national de l'Unsa-retraités, que nos adhérents ne comprendraient pas que notre union syndicale, par rapport à des problèmes inchangés, n'aient pas la même position aujourd'hui que dans une époque passée mais très récente...c'est le mandat qu'aujourd'hui, je souhaite avoir de ce conseil fédéral.

Dans un autre domaine, et au vu de l'actualité, il est sans doute utile, aussi aujourd'hui, de dire quelques mots sur la prochaine réforme des retraites.

Le chantier de la réforme des retraites de base est à peine lancé, les politiques communiquent régulièrement sur le sujet. Il y a moins d'un mois, le gouvernement a installé la commission pour l'avenir des retraites, chargée d'exposer, d'ici à trois mois, des scénarios de réforme qui serviront de base à la concertation entre les pouvoirs publics et les interlocuteurs sociaux.

Depuis, il a présenté aux interlocuteurs sociaux le «cahier des charges» qu'il a fixé à la commission d'experts. A priori, ce document reste très général et souligne notamment la volonté de maintenir le système par répartition et de réformer les retraites dans un souci de justice.

Chaque membre du Gouvernement en charge de ce dossier y va de ses petites phrases qui sont autant de ballons d'essai :

- Le ministre du Travail, Michel Sapin, a indiqué, le 6 mars, que l'allongement de la durée de cotisation était «évidemment sur la table» pour réformer les retraites, au même titre que les autres leviers
 - Autres leviers qui, à en croire le document définitif sont
 - «la durée d'activité»
 - le «niveau des ressources» (autrement dit des cotisations)
 - Et «le niveau relatif des retraites» ce qui se traduit donc par la désindexation des retraites AGIRC et ARCCO, et on peut penser que les autres suivront, et sur ce point il est clair que retraités actuels et retraités de demain sont dans le même panier puisque concernés de la même façon...
 - Le texte du cahier des charges, révélé par Les Échos, précise notamment qu' «il est légitime qu'un accroissement de l'espérance de vie se traduise par un allongement de la durée d'activité». A ce niveau de réflexion, il me paraît important de rappeler que l'allongement de la vie est une chose, mais l'allongement de la vie en bonne santé en est un autre, et je pense que c'est cela le plus important. J'ai d'ailleurs ici un article très intéressant en ce domaine : il fut écrit en 2003 par un collègue CGT.....devinez qui ? Henri Toulouse.....

Le Conseil d'orientation des retraites a donc mis en place un groupe de travail qui s'est réuni récemment pour étudier les différents scénarios envisageables au vu des rapports présentés.

J'ai regardé un peu ces rapports qui fournissent bien sûr de précieux renseignements d'alerte sur le financement futur de nos régimes de retraites. J'ai retenu quelques chiffres parmi les milliers que comportent ces rapports :

- l'étude porte sur 15 régimes de retraites dont la CNRACL. Malheureusement, cette étude ne mentionne pas les régimes de retraites des députés et sénateurs qui pourtant, vous le savez, sont lourdement subventionnés par l'Etat...
 - Car, en fait, le but affiché de toutes ces études, dont le but est louable, est une remise à plat de tous ces régimes de retraites, afin de les faire converger vers quelque chose de plus égalitaire.
 - On ne peut pas dire aujourd'hui si au bout du bout, nous, Unsa-territoriaux, nous serons d'accord avec la réforme proposée, mais il est clair que nous ne le serons pas si cette réforme ne s'applique pas à tous, notamment et en premier lieu, à ceux qui l'auront décidée et votée.

- au niveau de la CNRACL, voici quelques chiffres sur la période 2011 à 2060
 - le nombre de cotisants devrait augmenter de 8,9%
 - le nombre de pensionnés devrait augmenter de 114%
 - le rapport pensionnés/cotisants devrait passer de 0,4 à 0,9
 - avec de tels chiffres, chacun comprend que le budget de la CNRACL, qui était presque équilibré en 2012, deviendra de plus en plus déficitaire dans les années à venir, mais il faut quand même apporter quelques précisions à ces chiffres
 - au niveau du nombre des pensionnés, l'augmentation prévue est, pour partie, la conséquence des lois de décentralisation et donc des transferts de personnels. Les recettes émanant des cotisations devront donc être enrichies par les dotations de l'Etat au titre des personnels transférés. Il faut espérer que les sommes versées soient à la hauteur des dépenses transférées

 - Le montant des compensations et sur-compensations ponctionnées par l'Etat sur notre caisse pour financer les autres régimes de retraites (dont celles du privé) – de 1974 à 2007 – se monte à 56 milliards d'euro.
 - En 2008, nous constatons que notre régime était encore excédentaire : cotisations s'élevant à 15,1 Md€ pour des prestations se montant à 12 Md €, ce qui a permis à l'Etat de ponctionner 2,5 Md€..
 - Que notre régime devienne déficitaire dans les années à venir...oui sans doute, mais il ne faut pas pour autant faire abstraction de ce qui s'est passé avant.....!!!

Tout en restant dans le domaine des retraites pour les futurs retraités, et j'en terminerai là pour aujourd'hui, il est bon de mentionner une petite révolution qui concerne nos amis égoutiers, et je suis heureux d'en parler ici à Lyon, car je sais que ce problème a soulevé ici débat et questionnements que l'UNSA a fait remonter à la direction de la CNRACL à la demande de José RODRIGUEZ, responsable du syndicat du Grand Lyon.

Comme vous le savez la liquidation de la pension peut intervenir de 50 à 52 ans pour les agents des réseaux souterrains des égouts et les agents du corps des identificateurs de l'institut médico-légal de la préfecture de police de Paris

Ces deux catégories, bénéficient d'avantages spécifiques : un départ anticipé à la retraite, une bonification liée à l'accomplissement de services effectifs.

Les conditions à remplir sont de divers ordres, mais notamment :

Une condition dite « de permanence » à savoir que les agents doivent exercer leurs fonctions sous terre,

- dans le cadre d'un réseau souterrain des égouts homologué par le conseil d'administration,

- pour au moins la moitié de la durée légale de travail soit 800 heures en moyenne annuelle de temps travaillé.
-

Depuis plusieurs mois, José RODRIGUEZ s'est inquiété de ce problème, à la suite d'informations divergentes.

* Ce qu'il y a de nouveau, c'est que ce critère dit « de permanence » donc l'obligation de passer 800 heures par an sous terre, est supprimé à compter du 1er juillet 2013, et cela résulte d'une délibération du Conseil d'administration de la CNRACL en date du 14 décembre 2012. Cette mesure ne figure pas encore dans l'instruction générale de la CNRACL, mais j'ai signalé cette anomalie aux services concernés, et je veillerai à ce qu'elle soit rapidement réparée, et je sais que José saura nous le rappeler, avec son sens habituel de l'efficacité, ce dont je le remercie.

Cette petite réforme ne concerne peut-être pas grand monde dans cette salle, mais c'est quand même un point positif, donc une lueur de lumière dans un environnement sombre, et j'en terminerai là, sur ce point positif...

A Lyon le 27 mars 2013

Pour les membres de la Commission

Jean-Pierre LUSSOU

Secrétaire général de la commission

Unsa-retraités-territoriaux
